

Membres en exercice : Titulaires : 55 Suppléants : 15 Membres titulaires présents : 37 Suppléants présents avec droit vote : 5 Suppléants présents sans droit vote : 1 Pouvoirs : 7 Voix délibérantes : 49	Le 17 décembre 2018, Le Conseil Communautaire de Billom Communauté, s'est réuni à Chauriat, sous la présidence de Monsieur Gérard GUILLAUME. Date de convocation : 11 décembre 2018	Extrait du registre des délibérations
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – Exc : Excusé

BEAUREGARD L'EVEQUE	Alain NERI	P	EGLISENEUVE PRES BILLOM	Daniel SALLES	P	REIGNAT	Patrice PLICHON	Exc
	Patricia BUSSIÈRE	P		José MULA	P		Nathalie SOUBEYROUX	P
BILLOM	Guy BORDE	P	ESPIRAT	Nicole CUCUEL		ST DIER D'AUVERGNE	Nathalie SESSA	Exc
	Jean Michel CHARLAT	P		Evelyne BOURLETIAS	P		Hugues DARTAYRE	
	Nathalie MARIN	P	ESTANDEUIL	Laurence CABARET	Exc	ST JEAN DES OLLIERES	Catherine QUEINNEC	P
	Pierrick BELLAT	P		David BOUDOIRE	P		Serge CHALEIL	Exc
	Lucile RE	Exc	FAYET LE CHATEAU	Jacqueline CONSTANTY		ST JULIEN DE COPPEL	Dominique VAURIS	P
	Daniel DUMAS	Exc		Bruno VALLADIER	P		Charline MONNET	Exc
	Françoise RABILLARD		GLAINE MONTAIGUT	Gérard BERARD	P	ST BONNET LES ALLIER	Jean-François BOIRIE	P
	Jacques FOURNIER	P		Janick HANNOTEAUX	P		Philippe DOMAS	P
	Patrice ROYET	P	ISSERTEAUX	Christine MOUILLAUD	Exc	TREZIOUX	Jean-Louis HOSTALIER	
	Hélène SIMONINI	P		Bernadette PIREYRE	P		Hubert CHEMINAT	P
BONGHEAT	Marguerite BRUNEL	P	MAUZUN	Christiane TAILLANDIER	P	VASSEL	Jean DUBOURGNOUX	
	Fabrice VANDERCRUYSSSEN	Exc		Olivier RALUY	Exc		Françoise BERNARD	Exc
BOUZEL	Suzanne DELARBRE	P	MEZEL	François RUDEL	P	VERTAIZON	Yves PLASSE	
	Daniel RAVOUX	P		Claude DELETANG	Exc		Amalia QUINTON	Exc
CHAS	Bernadette DUTHEIL	P		Monique POUMARAT	P		Robert BARNOLA	P
	Liliane DESSITE			Pascal BOITEL	Exc		Claude CHAINON	P
CHAURIAT	Maurice DESCHAMPS	P	MONTMORIN	Gérard GUILLAUME	P	Jean-Christian COURCHINOUX	P	
	Nicole NENOT	P		Michelle ROUSSET	Exc	Josiane FAYE	Exc	
	Guy MAILLARD	P	NEUVILLE	Jérôme PIREYRE	P	Sandrine RAMALHA	Exc	
Gilles VOLDOIRE	P	Franck FRADOT		Exc				
DALLET	René LEMERLE	P	PERIGNAT ES ALLIER	Jean-Pierre BUCHE	P			
	Yamina KADDOUR	P		Fabienne LANGUILLE	P			
				Bernard LEON	Exc			

Ont donné pouvoir : Lucile RE à Pierrick BELLAT – Daniel DUMAS à Jean-Michel CHARLAT – Pascal BOITEL à François RUDEL – Bernard LEON à Fabienne LANGUILLE Amalia QUINTON à Jean-Christian COURCHINOUX – Sandrine RAMALHA à Claude CHAINON – Josiane FAYE à Robert BARNOLA.

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre BUCHE

Objet : URBANISME : Bilan de concertation - PLUH communautaire de Billom Communauté

VU l'article L153-9 du code de l'urbanisme, modifié par LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 117 (V)

VU l'arrêté préfectoral n°15-01149 du 09/09/2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron ;

VU la délibération n°75 du 14/12/2015 prescrivant l'élaboration d'un PLUi valant PLH sur le territoire de Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-00512 du 08/03/2016 portant modification des statuts de la CC Mur-ès-Allier ;

VU la délibération n°29 du 25/05/2016 prescrivant l'élaboration d'un PLUi valant PLH sur le territoire de Mur-ès-Allier ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-02514 du 10/11/2016 prononçant la création de Billom Communauté ;

VU la délibération n°54 du 09/05/2017 fusionnant les deux procédures d'élaboration d'un PLUi valant PLH sur le territoire de Billom Communauté ;

VU les délibérations n°77 du 28/06/2017 et n°75 du 24/09/2018 actant la tenue de débats du Projet d'Aménagement et de Développement Durbale (PADD) ;

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux délibérations de prescriptions du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat, ainsi qu'en accord avec la Charte de gouvernance du PLUH signée par les 26 maires, ont été menées les actions de concertation suivantes et qu'un bilan doit en être tiré afin de formaliser le projet de PLUH en vue de son arrêt.

Modalités de concertation :

L'ensemble des documents du PLUH ont été mis à disposition du public au siège de Billom Communauté tout au long de la procédure. Une information régulière sur l'avancement de la démarche a été diffusée à la fois sur le site internet de Billom Communauté, dans le bulletin intercommunal et dans les bulletins municipaux.

- Un registre papier de recueil des remarques du public

Il a été mis en place au siège de la Communauté de Communes dès le lancement de la démarche.

- Un atelier participatif

Un premier atelier participatif ouvert à tous a eu lieu le 21 octobre 2016 à Vertaizon, au début de la démarche.

- Des réunions publiques

Elles se sont tenues à chacune des 3 grandes étapes d'élaboration du PLUH :

- en phase de diagnostic : 2 réunions publiques (à Montmorin le 12 janvier 2017 et à Saint-Bonnet le 19 janvier 2017)
- en phase de PADD : 2 réunions publiques (à Saint-Dier-d'Auvergne le 16 mars 2017 et Mezel le 21 mars 2017)
- en phase de règlement/OAP/POA : 3 réunions publiques (à Vertaizon le 12 octobre 2018, Billom le 16 octobre 2018 et Saint-Dier le 18 octobre 2018) comprenant également une présentation rappel du diagnostic et du PADD

- Des réunions avec la profession agricole

Des réunions avec les agriculteurs ont été organisées à l'échelle de 3 sous-secteurs géographiques :

- le Livradois, le 10 avril 2018
- la Limagne des Buttes et Billom, le 24 avril 2018
- le Val d'Allier et la Vallée du Jauron, le 15 mai 2018

- Un cycle de concertation autour de 3 thématiques et 3 formes de concertation détaillées dans le tableau ci-dessous.

Ce cycle, tout public, a été organisé en automne 2017 autour des thématiques suivantes :

- les changements environnementaux et paysagers ;
- urbanisme, mobilité et déplacements ;
- réhabiliter et construire.

Thématiques	Changements environnementaux et paysagers	Urbanisme, mobilité et déplacements	Réhabiliter et construire
Conférences (soirées)	"la ville à venir : la ville des possibles ?", le 27/09 à 20h à St-Dier (Briqueterie)	"la mobilité de demain : comment la penser ?", le 19/10 à 20h à Fayet-le-Château (salle des fêtes)	"habiter ou vivre autrement : quels défis ?", le 30/11 à 20h à Egliseneuve-près-Billom (salle Beauvallon)
Ateliers (fin d'après-midi)	"Notre paysage en 2030", le 21/09 à 18h30 à Pérignat-ès-Allier (mairie)	"openstreetmap", le 11/10 à 18h30 à Mezel (bibliothèque - étage mairie)	Atelier "kapla", le 25/11 de 10h à 19h à Chauriat (salle des Associations)
Visites sur site (samedi matin)	le PLU en visite, le 23/09 de 9h30 à 13h, départ du bourg de St-Jean des Ollières (place église)	le PLU en visite, le 14/10 à 9h30 à 13h, départ de Chignat-Vertaizon (parking gare)	le PLU en visite, le 18/11 à 9h à 13h départ de Billom (parking piscine)

Environ **460 participants au total** ont participé aux différents temps de concertation :

- environ 20 participants au 1er atelier participatif
- environ 220 au total pour les réunions publiques : (80 en phase de diagnostic, 40 en phase de PADD, 100 en phase de règlement)
- environ 75 au total pour les 3 réunions à destination de la profession agricole
- environ 145 pendant les cycles thématiques mais essentiellement élus et techniciens :
 - o environ 30 participants pendant les 3 ateliers
 - o environ 75 participants pendant les 3 conférences
 - o environ 40 participants pendant les 3 visites sur site

Le cycle de concertation (atelier participatif et RDV du PLUH d'automne 2017) a fait l'objet d'une exposition, restituant les débats/échanges, itinérante dans les communes du territoire entre avril et novembre 2018 en lien avec le PADD.

Au 10/12/2018, aucune personne n'a écrit sur le registre de concertation mais 22 courriers ont été intégrés au registre de concertation.

Billom : 2 courriers	St-Bonnet : 1 courrier
Chas : 1 courrier	St-Dier : 1 courrier
Fayet-le-Château : 2 courriers	Vassel : 1 courrier
Montmorin : 1 courrier	Vertaizon : 12 courriers
Mezel : 1 courrier	

Synthèse et apports de la concertation :

Lors des différents temps de concertation, plusieurs thématiques ont été abordées correspondant à des attentes exprimées par la population et figurant au projet de PLUH progressivement composé d'un diagnostic, PADD, OAP et règlement :

- spécificités territoriales : confirmation d'une approche réglementaire par secteur, des rives de l'Allier jusqu'au Livradois
- nécessaire protection des terres et de l'activité agricole (dimensions économiques et paysagères) : classement en A des espaces à vocation agricole et des secteurs de projet des agriculteurs ; création de secteurs As pour la protection des terres à haute valeur agronomique
- nécessaire préservation de l'environnement et de la biodiversité (haies, zones Natura 2000, ...) et prévention des risques naturels (inondations, coulées de boue, ...) : identification des éléments de la trame verte et bleue et prescriptions associées, secteur spécifique Nn pour les zones Natura 2000, classement N des secteurs soumis à aléas ou nuisances
- valorisation des ressources et énergies locales sous conditions (foncier, paysage, environnement) : architecture, installations photovoltaïques permises en toiture et exceptionnellement au sol ; éolien estimé non valorisable ; carrières déterminées selon le schéma départemental
- préservation des paysages et du patrimoine, enjeux liés au développement démographique et résidentiel : forme et qualité urbaine, économie et optimisation foncière, identification des éléments d'intérêt paysager ou patrimonial et prescriptions associées, mise en place de moyens d'action dans le POA (architecte conseil, actions de reconquête de l'habitat ancien et d'adaptation aux besoins actuels)
- difficultés et nuisances des déplacements automobiles, importance du développement des transports collectifs et modes doux : création d'une OAP thématique mobilité, identification d'un secteur mutable d'urbanisation future autour de la gare de Chignat, règles de densité, mixité sociale et stationnement à Chignat, création d'empacements réservés

Délibération **111/17** décembre 2018- 2/3(2.1)

- dédiés
- développement économique à conforter : principe de mixité des fonctions de la zone U, secteurs spécifiques pour les activités artisanales et industrielles (communautaires ou locales), protection de l'activité agricole, projets touristiques autorisés dans quelques secteurs bien délimités
 - commerces et services à la population à conforter : définition de zones de développement du commerce et services de proximité, identification de rez-de-chaussée commerciaux à préserver, emplacement réservé pour aire de jeux, réserve foncière pour un collège à Chignat
 - déficit de la desserte numérique et téléphonie mobile : autorisation des ouvrages et installations nécessaires au fonctionnement des équipements publics ou d'intérêt collectif sont admis dans toutes les zones
 - prise en compte de demandes ponctuelles jugées compatibles avec les objectifs du PADD et avec le projet de règlement

Des positionnements contradictoires ont été exprimés quand à ces besoins, par exemple sur l'opportunité de densifier en zone rurale, d'économiser le foncier en déclassant des terrains actuellement urbanisables, le caractère contraignant des prescriptions relatives à la trame verte et bleue, des demandes de constructions en zone agricole ou naturelle, dont la prise en considération serait contraire aux objectifs poursuivis et contraire au cadre législatif dans lequel s'élabore le PLUH.

Lors des différents temps de concertation, certains échanges ont consisté en des remarques ou questions ne relevant pas directement du contenu du PLUH :

- pratiques agricoles,
- possibilité pour les agriculteurs de construire leur habitation en zone agricole quelle que soit la nécessité
- viabilité d'un lycée à l'échelle du territoire communautaire
- développement de la ligne ferroviaire

Plusieurs questions ont également porté sur la démarche d'élaboration du PLUH : modalités d'élaboration et de concertation du PLU, modalités futures d'instruction des actes d'urbanisme.

Enfin, il a été rappelé que la concertation est une démarche distincte de l'Enquête Publique durant laquelle la population sera amenée à exprimer des observations ou requêtes d'ordre général ou particulier, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur sera amené à formuler ses avis et conclusions motivées.

Bilan de la concertation :

En application des articles L103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée de l'élaboration du PLUH de Billom Communauté soit dès :

- le 15/12/2015 sur l'ancien territoire de Billom St-Dier / Vallée du Jauron ;
- le 31/05/2016 sur l'ancien territoire de Mur-ès-Allier ;
- le 15/05/2017 à l'échelle du nouveau territoire de Billom Communauté, jusqu'à ce jour.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche. L'implication des habitants à travers les réunions publiques et les autres rencontres a permis de recueillir de nombreux avis et remarques. Les avis exprimés mettent en exergue le souhait d'un projet d'aménagement et de développement durables adapté au territoire et à sa diversité. Beaucoup de thématiques ont été abordées notamment les questions de développement urbain, de développement économique dont l'agriculture, de densification, de cadre de vie, de service à la population. L'ensemble de ces remarques a été pris en compte et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, le projet de PLUH peut être formalisé en tenant compte des attentes de la population de Billom Communauté, le projet élaboré étant conforme aux attentes exprimées par la très grande majorité des habitants. Il convient d'arrêter le bilan de la concertation pour permettre la formalisation du projet de PLUH en vue de son arrêt. La concertation se poursuivant jusqu'à l'arrêt du PLUH (registre), un bilan complémentaire sera tiré le cas échéant lors de l'arrêt du PLU.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil décide (à l'unanimité) :

- de valider le bilan de concertation du PLUH
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire.
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication.

Billom le 17 décembre 2018
Le Président Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM